



Avocat – Associate

VINCENT DE MUNCK

- Avocat en droit des sociétés, droit commercial et droit économique
- M&A/PE/VC
- Membre du barreau de Bruxelles

+32 (0) 3 286 79 49
vincent.demunck@monardlaw.be
Let's connect on LinkedIn

Vincent De Munck est spécialisé en droit des sociétés en général, plus particulièrement les transactions (notamment les fusions, les acquisitions, les PE/VC, les cessions familiales, les restructurations, les litiges entre actionnaires, etc.) et la consultance. En outre, Vincent se concentre également sur le droit commercial et économique.

Vincent a obtenu un master en droit (Université d'Anvers) en 2017. Ensuite, il a obtenu un LL.M International Business law (Queen Mary University of London) et un Master-après-Master en droit des sociétés (Katholieke Universiteit Leuven) en 2018 et 2021, respectivement.

Avant de rejoindre le cabinet Monard en tant qu'*associate* en septembre 2022, Vincent a travaillé dans un grand cabinet d'avocats international à Bruxelles et Anvers.

Vincent est membre du barreau de Bruxelles.

EXPÉRIENCE

2018 – Juin
2022 **Deloitte Legal (Laga) - Associate**

Septembre
2022 – Présent **Monard Law - Associate**

FORMATION

2012 – 2015 **Licence en droit - UA**

2015 – 2017 **Master en droit - UA**

2017 – 2018 **LL.M International Business law – Queen Mary University of London**

2019 – 2021 **Master-après-Master droit des sociétés - KUL**

PUBLICATIONS

- Commentaire articles 12:24-12:27 CSA;
- Commentaire articles 12:59-12:62 CSA;
- Commentaire articles 12:93-12:95 CSA; et
- Commentaire article 12:103 CSA.

(Wolters Kluwer, en ce qui concerne les fusions, les scissions et le transfert/la cession d'une universalité ou de branche d'activités)